

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement numéro RCA08-08-0001-71 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, adopté le 1er avril 2014. Cette assemblée aura lieu le 30 avril 2014, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boul. Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-71 a pour objet d'interdire l'aménagement d'un service à l'auto pour un usage commercial principal dans les zones commerciales limitrophes à une zone autorisant l'usage résidentiel et dans les zones I04-008 et S04-006 dans le Technoparc.

Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire et affecte :

- les zones commerciales limitrophes à une zone autorisant l'usage résidentiel;
- la zone I04-008 délimitée approximativement au nord par la rue Frederik-Banting, à l'est par la ligne latérale gauche de la propriété sise au 7150 rue Frederik-Banting, la ligne arrière de la propriété sise au 2310 boulevard Alfred-Nobel, par la ligne latérale gauche de la propriété sise au 7150 rue Albert-Einstein, par les lignes arrière des propriétés sises au 2280 boulevard Alfred-Nobel et au 2250 rue Alexander-Fleming, au sud par la ligne arrière de la propriété sise au 7150 rue Alexander-Fleming et à l'ouest par l'avenue Marie-Curie à l'exception de la propriété sise au 2455 avenue Marie-Curie.
- la zone S04-006 délimitée approximativement au nord par le boulevard Hymus, à l'est par les lignes arrière des propriétés sises au 9800 et 6630-6650 rue Abrams, au sud par la voie de chemin de fer et à l'ouest par le boulevard Alfred-Nobel.

Une demande peut provenir des zones commerciales limitrophes à une zone autorisant l'usage résidentiel, des zones I04-008 et S04-006 et de toutes zones contiguës à celles-ci.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à leur sujet.

Ce projet de règlement et les plans sont disponibles pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Montréal, le 17 avril 2014

Isabelle Bastien, avocate
Secrétaire du conseil d'arrondissement

**PUBLIC NOTICE
PUBLIC CONSULTATION MEETING**

The Borough of Saint-Laurent of the Ville de Montréal will hold a public consultation meeting in regards to the object and the consequence of draft by-law number RCA08-08-0001-71 modifying by-law number RCA08-08-0001 on zoning, adopted on April 1st, 2014. This consultation meeting should be held on April 30th, 2014, at 7 p.m., at the Council Room located at 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

The object of first draft by-law number RCA08-08-0001-71 is to prohibit drive-in service for a commercial use in commercial zones bordering a residential zone and in zones I04-008 and S04-006 located in Technoparc.

This provision is likely to need public approval by referendum and affects:

- commercial zones bordering a residential zone;
- zone I04-008 approximately delimited to the north by rue Frederik-Banting, to the east by the left lateral line of the property located at 7150 rue Frederik-Banting, the rear line of the property located at 2310 boulevard Alfred-Nobel, the left lateral line of the property located at 7150 rue Albert-Einstein, the rear lines of the properties located at 2280 boulevard Alfred-Nobel and at 2250 rue Alexander-Fleming, to the south by the rear line of the property located at 7150 rue Alexander-Fleming and to the west by avenue Marie-Curie, excepted the property located at 2455 avenue Marie-Curie.
- zone S04-006 approximately delimited to the north by boulevard Hymus, to the east by the rear lines of the properties located at 9800 and 6630-6650 rue Abrams, to the south by the railway road and to the west by boulevard Alfred-Nobel.

A request may come from commercial zones boarding a residential zone, from zones I04-008 and S04-006 and all the adjacent zones.

During this public meeting, the Mayor of the Borough, (or another Council Member designated), will explain this draft by-law and the consequences of its adoption and will listen to any person who intend to express themselves on this subject.

This draft by-law and the sketch maps are available for consultation at the Citizens' Office, during regular office hours.

Montréal, April 17, 2014

Isabelle Bastien, lawyer
Secretary of the Borough Council